



<b>BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR ANIMATION ET GESTION TOURISTIQUE LOCALE</b>
<b>SUJETS EN LANGUES VIVANTES</b>
<b>SESSION 2012</b>

Extrait du référentiel :

**Durée 30 minutes Préparation 30 minutes**

**L'épreuve consiste en un entretien prenant appui sur un ou plusieurs documents textuels, iconographiques et/ou enregistrements audio ou vidéo en relation avec l'activité touristique.**

Le dossier support de l'évaluation pourra être composé de la manière suivante :

A. Un seul document sonore, vidéo, iconographique ou textuel

Si, comme le texte le permet, le support est unique et non enregistré il sera alors plus difficile de tester l'esprit de synthèse d'un candidat. Dans le cas où le document est iconographique, on privilégiera les documents accompagnés de textes élaborés dans lesquels le candidat pourra puiser des idées, du lexique, des structures. D'autre part, l'évaluation de la compréhension de l'oral ne pourra se faire qu'en situation d'interaction, ce qui en limitera la fiabilité.

B. Un ensemble de documents dont certains pourront exposer un problème que le candidat pourra résoudre (montage simple d'un projet de circuit, d'un programme ou d'une manifestation, ou de critique de projets fournis), mais, dans ce cas, la consigne devra être claire.

Il pourra par exemple être composé de documents de la liste suivante (non exhaustive) :

- d'un enregistrement audio ou vidéo sur un site ou une destination en relation avec la langue enseignée ; enregistrement ne dépassant pas 2 minutes dans le cas d'un enregistrement audio et 3 minutes pour un enregistrement vidéo ;
- d'un texte : court article de presse récent (300 mots maximum) relatif au tourisme ;
- d'une publicité de produit touristique ;
- d'un dépliant pour des voyages, produits, services ;
- d'une brochure touristique sur une ville, une région, un pays de la langue vivante enseignée...
- du descriptif d'un circuit touristique ou d'une manifestation à critiquer.

On pourra éventuellement utiliser des documents tremplins en français, leur but étant alors de déclencher l'expression en langue étrangère.

On limitera le nombre des documents à trois ou quatre d'une longueur raisonnable afin que le candidat ait le temps de les analyser et d'en faire la synthèse.

**Recommandations de l'Inspection Pédagogique Régionale :**

**L'option B est privilégiée.**

**Il est demandé des dossiers composés de deux, trois voire quatre documents de nature différente (texte, audio, vidéo, iconographie).**

**Le volume total de texte ne devra pas dépasser trois cents mots.**